

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Date de la convocation
29.01.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 27

L'an deux mille vingt six
le quatre février,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BONNET,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE,
Mme PELLETIER, Mme LIÉBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON,
Mme PINEAU, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUCROT, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. PRUD'HOMME.

Pouvoir de M. Pierre DUCROT à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de M. Jacques PRUD'HOMME à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

Révision des tarifs 2026 - complément

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté les
révisions de tarifs pour l'année 2026. Des modifications et compléments sont à apporter
à cette délibération :

Accueils de loisirs

Suite à une erreur de calcul, il convient de modifier les tarifs « **Mercredis
3/11 ans souffrant d'allergie alimentaire – Non conventionné** », comme suit :

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	QF 8
11.70.	12.20	12.70	13.20	13.70	14.20	14.70	15.20

Crédits livres gratuits

Il est proposé un crédit de 10,66 € par élève pour 2026.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :1.1.FEV. 2026.....

Publié le :1.1.FEV. 2026.....

Notifié le :

Foire-Exposition

Il convient d'ajouter une ligne aux tarifs 2026, à savoir « Réduction de 15 % aux exposants de la commune de Loudun ».

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions et autorise le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

